

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 mars 2025**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le onze mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N° 31**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Stéphanie PERRIER par M. Serge HULPUSCH à partir de 19h10, Mme Christèle COURSAT par M. Stéphane BERTHOMIER, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Micheline GENEIX par M. Dorian LASCAUX

**Etaient absents :** Mme Ayse TARI, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles – Abrogation et remplacement de la délibération n°2-5 du 25 juin 2025**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les modalités d'administration de la Caisse des Ecoles, établissement public, géré par un Conseil d'Administration composé, sous la présidence du Maire, de membres du corps enseignant, des services de l'Académie, d'un délégué du Préfet, de conseillers municipaux dont le nombre ne peut dépasser le tiers des membres élus,
- Vu sa délibération n°1-5 du 11 juin 2020 relative à la désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,
- Vu sa délibération n°8 du 2 mars 2021 relative à la désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,
- Vu sa délibération n° 2-5 du 25 juin 2022 abrogeant et remplaçant la délibération n°8 du 2 mars 2021 relative à la désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,
- Considérant qu'il convient, Monsieur Gérard FAUGERES ne souhaitant plus siéger au sein de ce Conseil d'Administration, de procéder à son remplacement et de désigner un nouveau représentant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1-Abroge** la délibération n°2-5 du 25 juin 2022 relative à la désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,

**2-Désigne** en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles :

- Monsieur le Maire, Président de droit
- Madame Sandy LACROIX
- Madame Aïcha RAZOUKI
- Madame Christine COMBE
- Madame Zohra HAMZAOUI
- Madame Yvette FOURNIER
- Monsieur Sébastien BRAZ
- Monsieur Serge HULPUSCH
- Madame Christine DEFFONTAINE
- Monsieur Dorian LASCAUX

**3** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 12 MARS 2025  
Date et ref de l'accusé de réception : 12 MARS 2025

DBA - 11032025